

2. APPELS A PROJETS NATIONAUX

PIAVE générique - Projets industriels d'avenir				
Durée	Date de publication :	18 janvier 2016	Date de clôture :	28 juillet 2017
	Time to Grant :	« au fil de l'eau »	Durée du projet :	24-36 mois
Contexte	Financier :	Bpifrance	Opérateur :	Bpifrance
	Description :			
	<p>Cet appel s'adresse à deux types de projets</p> <ol style="list-style-type: none"> Travaux de développement puis d'industrialisation d'un ou plusieurs produits, procédés ou services, non disponibles sur le marché et à fort contenu innovant. Ces projets doivent présenter un plan d'affaires crédible et viser des retombées économiques et technologiques directes sur le territoire sous forme de nouveaux produits ou services, technologies et emplois dans le cadre des ambitions précitées et par exemple les projets dont la thématique correspond à l'une des 9 solutions de la Nouvelle France industrielle ; Travaux visant à renforcer la compétitivité de filières stratégiques françaises. Ces projets doivent démontrer un apport concret et déterminant à une filière industrielle et à sa structuration, en bénéficiant notamment à plusieurs petites et moyennes entreprises (PME) ou entreprises de taille intermédiaire indépendantes (ETI) issues de cette filière. Ils doivent en outre démontrer, à terme, une autonomie financière vis-à-vis du soutien public. <p>Activités possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche-développement en sciences physiques et naturelles ; - Aéronautique ; - Electronique ; - Energie ; - Technologies et techniques industrielles. <p>Critères d'éligibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter un programme comportant un minimum de dépenses de 3M€ - Avoir une thématique porteuse de perspectives d'activité et d'emploi - Correspondre à un des objectifs d'un des comités stratégiques de filière 			
Budget	Budget global :	-	Budget par projet :	3 M€
	Taux d'intervention par type d'acteur :			
	<p>Le soutien apporté par l'Etat aux projets se fait sous formes de subventions et d'avances récupérables.</p> <p>L'aide maximale dont une entreprise peut bénéficier dans le cadre de cet appel à projet est de : 45% pour les petites entreprises ; 35% pour les moyennes entreprises ; 25 % pour les autres entreprises. Pour les établissements de recherche, l'assiette de l'aide est constituée de coûts marginaux pris en charge à 100%, ou sur option du partenaire de coûts complets pris en charge au taux de 40 %.</p> <p>Pour les dépenses d'industrialisation, l'aide maximale dont une entreprise peut bénéficier est de 30% (20% hors zone AFR) des dépenses retenues pour les petites entreprises ; 20% (10% hors zone AFR) des dépenses retenues pour les moyennes entreprises. Pour les projets visant à renforcer la compétitivité de filières stratégiques, cette aide peut s'élever jusqu'à 50% maximum des dépenses éligibles.</p>			
Analyse	Avantages :		Inconvénients :	
	<ul style="list-style-type: none"> Le projet peut alternativement être porté par une structure fédérant plusieurs entreprises, voire une entité représentative des entreprises de la filière 		<ul style="list-style-type: none"> Le projet doit présenter un minimum de dépenses de 3M€ et doit avoir une thématique porteuse de perspectives d'activité et d'emploi Projets financés dans la limite des crédits disponibles 	
Contact	Site web de l'appel – Coordonnées pour plus d'informations :			
	Site web de l'appel			